

Compte rendu du Conseil Municipal
Séance du 27 Janvier 2021 – 19h30
Sous la présidence de Marie-Claire DILLY, Maire.

Présents : Mme Isabelle BREUER, M. José DE SOUSA, M. Philippe CATEL, M. Daniel SUBIRANIN , adjoints au Maire, Mme Christiane DEBATTY, Mme Pascale PERIER, Mme Claudie JOBARD, Mme Fernande HELENA, Mme Florence GALVAING, M. Guy CONON, M. Gérald NEVORET, M. Patrick CHARLES, M. François MAUCHAND, Mme Milouda GAGNARD, M. Maurice NAIGEON.

Absents excusés : Mme Agnès GUICHARD, M. Laurent VAN ASSEL

Absente non excusée : Mme Zelda PARMENTELAT

Désignation du secrétaire de séance :

Selon l'article L 2121-15 du CGT, « au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire de séances », Madame La Maire propose de désigner Isabelle BREUER, comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Investissement 2021- FAPC
- 2- Investissement 2021- DETR- DSIL
- 3- Administration générale-adhésion aux missions optionnelles du centre de gestion
- 4- Administration générale- contrat fourrière SPA
- 5- Personnel communal- rupture conventionnelle
- 6- Administration générale- convention occupation domaine public
- 7- Grand Chalon- Commission intercommunale Accessibilité programmée
- 8- Informations diverses

Décisions consenties par La Maire :

- Relevage de 10 sépultures 7518,33€ HT
- Achat de 3 Cavurnes 1612,50€ HT
- Achat souffleur pour le Tennis 241,67€ HT
- Achat d'une urne électorale 188,10€ TTC

1- Investissement 2021 – FAPC

Le nouveau règlement du FAPC Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux du Grand Chalon, validé en conseil communautaire le 13/10/2020, s'articule autour de 2 enveloppes :

- La 1^{ère} enveloppe concerne le soutien des actions en faveur du développement durable, des économies d'énergie, des équipements à vocation touristique, économique et de loisirs de proximité pour un montant de 375000€
- La 2^{ème} enveloppe concerne les travaux d'entretien de voirie pour un montant de 275000€ ; à ce titre la commune de Demigny pourra prétendre annuellement et pendant la durée du règlement au montant suivant : 6767€

Par courrier en date du 18/12/2020, le Président du Grand Chalon a lancé le 1^{er} appel à projet du FAPC 2021. Les dossiers doivent être déposés avant le 29 janvier 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander, dans le cadre de l'appel à projet FAPC 2021, pour financer le programme d'entretien de voirie 2021 (72 195€HT) l'enveloppe 2 dont peut bénéficier la commune et de donner tout pouvoir à Mme La Maire pour toutes démarches liées à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

2- Investissement 2021 – DETR- DSIL

Par mail en date du 17 décembre 2020, Mr le Préfet de Saône-et-Loire a informé les communes de l'appel à projet 2021 DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). C'est un AAP (Appel à projet) commun.

Les communes peuvent solliciter le soutien de l'Etat pour l'investissement économique, touristique, social, scolaire, environnemental ainsi que des actions en faveur des services publics ruraux.

Date limite de dépôt des dossiers : 19/02/2021.

Il est proposé au conseil de demander, dans le cadre de l'AAP 2021 DETR-DSIL, une subvention à hauteur de 25% pour l'aménagement de la promenade Chauvelot (abattage arbres- équipements sportifs et de loisirs- voirie-plantation fruitiers) et de donner tout pouvoir à Mme la Maire pour toutes démarches liées à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

3- Administration générale – adhésion aux missions optionnelles du centre de gestion

Le centre de gestion assure des missions pour le compte des collectivités adhérentes à titre volontaire au « bloc indivisible ».

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 71 se positionne en tant que partenaire « Ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Le centre de gestion propose une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que besoin. Après conventionnement, la collectivité peut déclencher la ou les missions choisies à sa seule initiative et faire appel aux missions suivantes :

- Emploi-mobilité
- Santé au travail et prévention des risques
- Administration du personnel
- Gestion des protections et des données
- Conseil, organisation et changement

La convention-cadre prendra effet à la date de signature par la collectivité. Le terme est fixé au 30 juin 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme La Maire à signer la convention-cadre proposée par le CDG 71.

Adopté à l'unanimité.

4- Administration générale – contrat fourrière SPA

La commune a passé une convention de fourrière avec la SPA qui viendra à terme le 05 mars 2021. L'objet de cette convention est de fixer les conditions de prise en charge et de transfert des animaux capturés par la SPA sur le territoire de la commune et de fixer les conditions de la mise en fourrière des animaux domestiques trouvés errants.

La participation de la commune est 1€/habitant pour une année.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme La Maire à signer la convention avec la SPA de Chagny.

Adopté à l'unanimité.

5- Personnel Communal – Rupture Conventionnelle

Par lettre recommandée en date du 25/11/2020, Mme Dominique MAUDHUY, ATSEM titulaire a sollicité une rupture conventionnelle, suite à son avis d'inaptitude définitive de la fonction d'ATSEM par le médecin de la prévention.

La procédure, conformément aux dispositions du décret n°2019-1593 du 31 décembre 2019 applicable à la rupture conventionnelle dans la FPT, a été mise en œuvre.

Les parties se sont mises d'accord sur le versement d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle de 2900€.

La commune étant son propre assureur, elle doit prendre en charge, et ce pendant 2 ans si Mme MAUDHUY, ne retrouve pas un emploi, l'indemnité Pôle Emploi.

Par arrêté en date du 18 janvier 2021, il a été mis fin aux fonctions de Mme Dominique MAUDHUY qui a été radiée des cadres.

Il est demandé au conseil d'acter le versement de l'indemnité de rupture et les obligations de la commune en ce qui concerne l'indemnisation chômage de Mme Dominique MAUDHUY, d'inscrire au Budget 2021 les sommes engagées et donner tout pouvoir à la maire pour toutes démarches relatives à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

6- Administration générale – convention occupation domaine public

Depuis 2013, Mme Feller et feu son époux occupaient un logement sis 6 cour du Wauxhall.

La situation n'a pas été régularisée par la commune.

Après étude par le service juridique de l'AMF, le logement faisant partie du domaine public communal, une convention d'occupation précaire et non un bail d'habitation doit être conclue.

La convention d'occupation a été conclue avec Mme FELLER.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent acte.

7- Grand Chalon – Commission Intercommunale Accessibilité Programmée

Par lettre en date du 289/12/2020, le Président du Grand Chalon informe que, suite à l'installation du nouveau Conseil communautaire, il convient de renouveler la liste des représentants à la commission intercommunale pour l'accessibilité CIPA. La commune doit désigner pour siéger à cette commission un représentant titulaire et son suppléant.

Il est proposé au conseil de désigner : - Mme Pascale PERIER, titulaire
- Mme Christiane DEBATTY, suppléante.

La désignation de ces deux représentants est actée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

8- Informations diverses

Réorganisation de l'ALSH Accueil de loisirs

Travail avec le Grand Chalon sur la parentalité : développer les actions en créant un groupe parents ressources.

Église : avis défavorable de la Sous-Préfecture pour l'ouverture de l'église
Grand Chalon

- Préparation Projet de Territoire : ce projet doit être voté le 24 février 2021 par le Conseil Communautaire,
- Règlement Local Publicité : règlement commun et panneaux commun pour les Associations
- Auberge Demigny : fonds aide Commerce, subvention de 9 500 €

Syndicat aménagement Dheune : rendez-vous avec Monsieur LABULLE pour abattage arbres



Terrain de Foot : rendez-vous le 27 janvier 2021 avec SUEZ pour arrosage

CCAS : vaccination COVID 19 , la question se pose sur l'aide à apporter aux aînés pour la prise de rendez-vous.

Le 29 janvier 2021

Marie-Claire DILLY.

Maire



Isabelle BREUER.

Adjointe au maire

